

**ATTESTATION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
RELATIVE A L'EXAMEN SELON LES PROCEDURES CONVENUES
DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ENTITE DANS LE CADRE
DES MESURES DECIDEES PAR LA CIMR EN DATE DU.....**

Destinataire visé (Direction Générale).

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues et définies d'un commun accord et indiquées ci-dessous relatives à l'examen du chiffre d'affaires de l'entité (société/entreprise...) ABC des (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème}) trimestres des années 2019 et 2020 présentés dans l'état ci-joint tel qu'établi par la Direction et ce, dans le cadre de la demande de report de paiement des contributions trimestrielles ou de suspension d'adhésion trimestrielle à la CIMR.

Notre examen a été effectué selon les normes de la Profession relatives aux missions d'examen sur la base de procédures convenues.

A cet effet et dans le seul but de déterminer la validité du chiffre d'affaires des trimestres considérés, les procédures suivantes ont été mises en œuvre :

1. Nous avons apprécié le système de contrôle interne du cycle des ventes ;
2. Nous avons effectué les rapprochements nécessaires entre les chiffres d'affaires mentionnés dans l'état ci-joint et la comptabilité dont ils sont issus ;
3. Nous avons vérifié la cohérence des comptes des ventes avec l'état des livraisons/services rendus et l'état des facturations ou avec des supports similaires ;
4. Nous avons vérifié, par sondages, la concordance du chiffre d'affaires des trimestres considérés avec les écritures comptables et les pièces justificatives ;
5. Nous avons revu le calcul de la baisse du chiffre d'affaires du trimestre allant du (date) au (date) par rapport à la même période de l'année précédente.

Les travaux effectués nous conduisent aux constatations suivantes :

- a) L'appréciation mentionnée au point 1 n'a pas révélé de faiblesses significatives susceptibles d'affecter la validité des comptes des ventes ;
- b) Les rapprochements visés au point 2 n'ont pas révélé de discordances significatives ;
- c) Les vérifications visées au point 3 n'ont pas révélé d'anomalies significatives ;
- d) L'échantillon testé suite aux sondages visés au point 4 n'a pas révélé d'anomalies significatives ;

e) La revue du calcul visé au point 5 fait ressortir une baisse du chiffre d'affaires du trimestre allant de (date) à (date) de xx% par rapport à la même période de l'année précédente.

(ou détailler les exceptions, point par point)

Notre mission ne constitue pas un audit, ni un examen limité, ni une présentation de comptes et ne s'étend pas à l'un quelconque des états de synthèse de l'entité (société/entreprise...) ABC pris dans leur ensemble.

Notre attestation n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe ci-dessus et est réservée à votre propre usage et à celui de la CIMR. Elle ne peut être utilisée à d'autres fins, ni communiquée à d'autres parties.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Nom de l'auditeur indépendant

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables

Signature personnelle

Date
